



Voici, voilà, le bulletin "et voilà" numéro 39 de septembre 2015 des conditions de travail et de la santé au travail de la commission de l'Union syndicale Solidaires à destination de l'ensemble des militants et militantes impliqués dans la santé au travail.

Ce mois nous avons au sommaire :

3 Actualités

« Notre santé n'est pas à vendre »

4 Jurisprudences

Les dégâts des pesticides sur la santé

Un nouveau tableau de maladies professionnelles

Des pesticides reconnus cancérogènes

Un suicide reconnu imputable au travail

Monsanto reconnu responsable de l'intoxication d'un agriculteur

5 Vu du terrain

- Créosote : campagne SUD-Rail contre la menace toxique pour les travailleurs-euses du Rail
- TONNERRE de BREST !

7 Ici et ailleurs

- Modalités de fonctionnement du CHSCT... quelques modifications législatives
- Formation syndicale nationale : « Les IRP après Macron-Rebsamen »

8 L'invité

- Serge VOLKOFF
LES RISQUES DU TRAVAIL, La Découverte 2015
PARTIE II : CONDITIONS DE TRAVAIL

10 action syndicale

- Le combat exemplaire des ex-salariés de l'entreprise agroalimentaire bretonne Nutréa-Triskalia victimes des pesticides !

12 Parutions

- La Revue des conditions de travail n°2 - ANACT : « Déconstruire l'approche par les générations : comment le travail façonne les parcours professionnels des salariés »
- C'est quoi ce travail ? de Luc Joulé et Sébastien Jousse
- Ravages par Anne Rambach

L'équipe du bulletin remercie tous les contributeurs et contributrices de ce numéro.

Comme toujours, vous pouvez toujours adresser toutes propositions d'articles, informations sur les luttes en cours, annonces de colloques

et de parutions, idées et critiques à etvoilaetravail@solidaires.org

Pour s'abonner ou se désabonner de ce bulletin c'est la même adresse.

Pour consulter les anciens numéros c'est ici : <http://www.solidaires.org/-Bulletin-Et-voila->

Notre prochain numéro est programmé pour fin octobre, début novembre 2015

L'insecticide n'attaquait pas que les insectes

Les agriculteurs ne sont pas les seuls professionnels victimes des pesticides

Des salariés de la coopérative bretonne Triskalia gravement malades à cause d'un insecticide interdit : c'est la décision du tribunal.

CHANGER de nom, ça marche ! Le 29 avril, le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc a enlevé une grosse épave de Triskalia (ex-Eolys) à la coopérative agricole propriétaire, mais pas la marque Payan, dont le chiffre d'affaires dépasse 2 milliards.

Solidaires

Le tribunal a décidé de les traiter avec un insecticide non seulement interdit pour sa dangerosité mais aussi en raison de la Nivea Total. Les cinq employés ouvrant sur les tas de céréales dans de longues hangars sont très souffrants.

Et voilà...

Le bulletin pour les équipes syndicales

Santé au travail

Conditions de travail

N° 39



LES PESTICIDES existent

destinées au bétail sont infectées par des insectes. La diffusion de ces insectes est un problème.

LES PESTICIDES existent... destinées au bétail sont infectées par des insectes. La diffusion de ces insectes est un problème. Les pesticides sont utilisés pour protéger les cultures et le bétail. Cependant, ils peuvent être nocifs pour la santé humaine et l'environnement. Il est important de prendre des mesures pour réduire l'exposition aux pesticides.



Alertes Info
Soyez les premiers informés : inscrivez-vous à nos alertes je m'inscris

bième ?
L'éléveur intensif de poules connaît le danger de la contamination au Nivea Total y compris. « Aucun des dirigeants n'est venu nous informer. Ça passe comme ça, dans l'agriculture bretonne. Quelque chose dérape, c'est peu l'emerté. » Dans sa décision de classement, le vice-procureur - c'est la nouvelle expertise p...

Nouvelles expertises p...
La cour d'appel de Rennes a rendu hier, sa décision concernant le recours de deux ex-salariés de Nutréa contre la décision du tribunal des affaires de la sécurité sociale de Saint-Brieuc, qui avait rejeté leur demande de reconnaissance de maladie pro...

chimiques. La cour d'appel a estimé qu'ils ne rentreraient pas dans le tableau des maladies professionnelles établies, mais que pour autant leur maladie était directement liée à leur exposition aux pesticides dans le cadre de leur travail.



Recommander Pesticides. Plaintes déposées contre Triskalia
Deux salariés de Triskalia ont annoncé hier avoir déposé des plaintes contre la coopérative à cause de pesticides utilisés sur le site de Ploisy (Côtes d'Armor) et destinés à l'alimentation animale (porcs et volailles).

Laurent Guillou, 44 ans, a expliqué comment ils avaient été intoxiqués, en avril 2011, par des pesticides contenant du dichlorvos (produit potentiellement cancérigène pour l'homme) utilisés pour traiter des céréales infestées par des vermines stockées chez Eolys sur le site de Ploisy (Côtes d'Armor) et destinées à l'alimentation animale (porcs et volailles).

Souffrant de maux de tête, de douleurs au ventre, de saignements, de brûlures au visage et au cuir chevelu récurrents, ils ont subi de nombreux arrêts de travail dans le cadre d'un accident du travail reconnu par la Sécurité sociale. Suite à cet accident, ils souffrent d'un syndrome d'intolérance aux solvants et aux odeurs chimiques et ont été déclarés inaptes au travail avant d'être licenciés en juin et juillet 2011 par leur entreprise, Nutréa, filiale de la coopérative Triskalia.

Septembre 2015

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin Et voilà >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Et-voila-numero-39>